

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 21 Mai 2024

Le 21 Mai deux mil vingt-quatre à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **14 Mai 2024**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : 11

LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absentes excusées : 3

ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : DURAND Michel

RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG

Groupement de commandes

DEL2024_048

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention (ci-annexée) à intervenir entre la commune de Vaiges et la Régie des Eaux des Coëvrons créant et organisant un groupement de commandes dans les conditions visées aux articles L2113-6 ET L2113-7 du code de la commande publique concernant les travaux d'aménagement lors de la restructuration du centre bourg.

Le but de ce groupement de commande est de pouvoir lancer qu'une seule consultation et avoir la même entreprise qui réalise les travaux pour les lots concernés.

Après avoir pris connaissance de la convention, M. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2113-7 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

VU l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement envisagés dans le centre bourg de VAIGES Rue Robert GLETRON, Place du Marché, Place de l'Eglise, Rue de l'Ancienne Gare, Rue de RICHEBOURG, Rue des Ecoles et route du MANS,

CONSIDERANT que ces travaux intègrent, entre autres, des travaux liés aux réseaux des eaux pluviales et des eaux usées, à réaliser dans les mêmes tranchées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

DECIDE de créer un groupement de commandes entre la commune de VAIGES et la Régie des Eaux des Coëvrons, afin de lancer une consultation unique pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le centre bourg de VAIGES Rue Robert GLETRON, Place du Marché, Place de l'Eglise, Rue de l'Ancienne Gare, Rue de RICHEBOURG, Rue des Ecoles et route du MANS ;

DESIGNE la commune de VAIGES comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande avec la Régie des Eaux des Coëvrons, ci-annexée.

Enregistrée en Préf le

publiée le

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Mr DURAND Michel.



Le Maire,
Mr LEFEUVRE Régis.

